

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 26 mai 2020

Le 26 mai 2020 à 18 H 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 20 mai 2020, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Jérôme RUBES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Élection du Maire.

Considérant la proposition de candidature de :

- M. David QUEIROS

Cette candidature est enregistrée.

Il est procédé au vote à bulletins secrets, par chaque conseiller, dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Au 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs : 5
- Bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16

Résultats :

M. David QUEIROS a obtenu 31 voix, sur un nombre de suffrages exprimés de 31 voix, et une majorité absolue de 16.

M. David QUEIROS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

M. David QUEIROS assure dès à présent la présidence de la séance.

2. Détermination du nombre d'adjoints.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De fixer le nombre d'adjoints à 11.

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour
1 voix contre
5 abstention(s)*

3. Élection des adjoints.

Considérant la proposition de liste présentée par Mme Michelle VEYRET, dont la composition est la suivante :

1. Michelle VEYRET
2. Christophe BRESSON
3. Nathalie LUCI
4. Jérôme RUBES
5. Marie-Christine LAGHROUR
6. Brahim CHERAA
7. Monique DENADJI
8. Franck CLET
9. Claudine KAHANE
10. Giovanni CUPANI
11. Claire FALLET

Considérant l'absence d'autre liste,

Cette liste est enregistrée.

Après dépouillement des bulletins, les résultats sont les suivants :

Au 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs : 7
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Résultat :

La liste de Mme Michelle VEYRET a obtenu 32 voix.

La liste de Mme Michelle VEYRET ayant obtenu la majorité absolue est élue, soit :

Première adjointe : Michelle VEYRET

Deuxième adjoint : Christophe BRESSON

Troisième adjointe : Nathalie LUCI

Quatrième adjoint : Jérôme RUBES

Cinquième adjointe : Marie-Christine LAGHROUR

Sixième adjoint : Brahim CHERAA

Septième adjointe : Monique DENADJI

Huitième adjoint : Franck CLET

Neuvième adjointe : Claudine KAHANE

Dixième adjoint : Giovanni CUPANI

Onzième adjointe : Claire FALLET

4. Lecture de la charte de l' élu local.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

PREND ACTE

De la lecture de la Charte de l' élu local par M. le Maire, et de la distribution aux membres du Conseil municipal des chapitres du Code général des collectivités territoriales relatifs aux conditions d' exercice des mandats locaux.

5. Délégations du Conseil Municipal à M. le Maire en application de l' article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

DELEGUE

A M. le Maire, les 27 attributions ci-dessus énoncées, dans les limites et conditions proposées.

PRECISE

Que sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par le maire aux adjoints, et conseillers municipaux en application de l' article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, les décisions relatives aux matières ayant fait l' objet de la délégation sont prises, en cas d' empêchement du maire, par l' élu assurant le remplacement du maire en vertu de l' article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales.

Adoptée à la majorité : 33 voix pour

5 voix contre

1 abstention(s)

**Signature de RUBES Jérôme secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 26 mai 2020 :**



Pour le Maire,
Jérôme RUBES

Délégué,